

# BULLETIN

## de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier.  
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 1<sup>er</sup> AVRIL 1873.

### Extrait du procès-verbal

des séances du Comité fédéral jurassien  
des 16 et 23 mars 1873.

1. Une Section alsacienne envoie la somme de 60 francs en réponse à l'appel du Comité fédéral; elle annonce une augmentation du nombre de ses adhérents et voit avec plaisir le mouvement anti-autoritaire s'accroître et se généraliser toujours davantage dans l'Internationale.

2. La Section de Chaux-de-Fonds communique ses réponses pour la statistique de la Fédération; elle a envoyé à la Section du Locle la somme de 18 fr. 40 c. pour la famille infortunée d'un adhérent décédé, et 16 fr. 50 c. au compagnon Guillaume, à Neuchâtel, pour les réfugiés communalistes malheureux à Londres; ces deux sommes sont le produit d'une collecte faite à une soirée familière organisée pour célébrer l'anniversaire de la révolution du 18 mars.

3. Un groupe français, organisé en Section à Nottingham (Angleterre), demande à entrer en relations suivies avec la Fédération jurassienne. Un projet de réponse est présenté et approuvé.

4. Il est donné lecture de deux lettres de la Commission de correspondance de la Fédération italienne, donnant des détails sur le Congrès qui devait avoir lieu à Mirandola, et qui, par suite des persécutions infâmes du gouvernement, a dû se réunir à Bologne. La publication de ces deux lettres dans le *Bulletin* est votée.

5. Il est fait lecture d'un deuxième Rapport du citoyen Candaux sur la situation des Sections internationales à Genève. — Un résumé de ce Rapport sera publié dans le *Bulletin* et un exemplaire envoyé à chaque Section.

6. La Commission de vente d'écrits socialistes à Zurich demande à entrer en relations avec nous

pour le dépôt des brochures publiées dans la Fédération.

7. Diverses demandes d'abonnement au *Bulletin* sont transmises à l'expéditeur.

8. Deux projets de Circulaires aux Sections sont présentés et approuvés, l'un concernant la convocation du Congrès jurassien, et l'autre concernant la statistique.

Le secrétaire des séances,

Paul JUNET.

### Circulaire aux Sections jurassiennes.

Compagnons!

En vertu de l'art. 8 des Statuts fédéraux, la Fédération jurassienne doit tenir chaque année un Congrès dans le courant d'avril.

Nous conformant aux vœux et propositions transmis par les Sections, nous convoquons le Congrès jurassien pour le dimanche 27 avril, à Neuchâtel, avec l'ordre du jour provisoire suivant:

1<sup>o</sup> Rapport du Comité fédéral et communication de la statistique de la Fédération. — Reddition des comptes du Comité fédéral et des comptes du *Bulletin*.

2<sup>o</sup> Le Congrès anti-autoritaire et le Congrès général. — La révision des Statuts généraux et le Pacte de solidarité.

3<sup>o</sup> La statistique du travail.

4<sup>o</sup> Elaboration d'un projet de Statuts-modèles pour les Fédérations ouvrières locales.

5<sup>o</sup> Des moyens de propagande.

6<sup>o</sup> De la publication hebdomadaire du *Bulletin*.

7<sup>o</sup> De la création d'un fonds de solidarité.

8<sup>o</sup> Désignation de la Section qui aura le siège fédéral pour l'année 1873-1874.

Chaque Section pourra ajouter d'autres propositions à l'ordre du jour, qui sera fixé définitivement à la séance d'ouverture du Congrès.

Afin de faciliter les travaux du Congrès, il serait désirable que les Sections ayant formulé des propositions préparassent les travaux y relatifs.

La Section de Neuchâtel, chargée de l'organisation intérieure du Congrès, communiquera à temps à toutes les Sections les dispositions qu'elle aura prises.

Si une ou plusieurs Sections avaient des objections à faire au présent avis de convocation, nous les prions de nous les faire parvenir au plus vite.

Compagnons ! Nous n'insistons pas sur la nécessité pour chaque Section d'être représentée au prochain Congrès jurassien. Toutes sauront s'imposer les sacrifices nécessaires à l'envoi de délégations.

Chaque Section a droit à deux délégués au Congrès (art. 8 des Statuts fédéraux).

N'oublions pas que dans ce moment-ci, plus que jamais, le développement de l'Internationale dépend de la bonne marche des Fédérations libres.

Salut et solidarité.

*Au nom et par ordre du Comité fédéral jurassien,*

*Le Secrétaire-correspondant,*

Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

Sonvillier, le 23 mars 1873.

---

### Le Congrès de la Fédération italienne.

---

Voici les détails que nous donnent, au sujet du Congrès italien qui devait avoir lieu à Mirandola, deux lettres de la Commission de correspondance italienne, que nous résumons ci-dessous :

• Bologne, 18 et 20 mars 1873.

» Le deuxième Congrès fédéral italien n'a pu se tenir à Mirandola, parce que le gouvernement de la bourgeoisie avait fait occuper militairement cette ville, et après avoir dissous le 12 mars la Section de Mirandola et emprisonné plusieurs de ses membres, arrêtait les délégués à mesure qu'ils arrivaient.

» Nous avons été obligés de nous rendre à Bologne, mais après que les délégués d'Ancône et de Florence avaient été aussi arrêtés. On a relâché ensuite seulement les délégués de Florence.

» Le 15 mars, nous avons ouvert à Bologne notre Congrès ; environ 150 Sections étaient représentées par 53 délégués. Sachez qu'il n'y a acte d'arbitraire ou infamie que le gouvernement n'ait commis pour étouffer notre voix ; mais il a été impuissant autant que lâche, et le Congrès a eu lieu, gardé à vue par

la brave Fédération de Boioigne, en dépit d'une armée de mouchards et d'agents de police mis en mouvement pour surprendre les délégués et les arrêter.

» Mais le lendemain on a arrêté et enchaîné d'une manière infâme les compagnons Carlo Casiero, Enrico Malatesta, Andrea Costa, Francesco Chravini et Alceste Faggioli.

» Néanmoins le Congrès a continué à se réunir et a poursuivi ses travaux, et la police n'a su envahir la maison où il tenait ses séances que dix minutes après la clôture et le départ des délégués. De même les visites domiciliaires faites chez plusieurs de nos compagnons n'ont donné aucun résultat.

» Le 18, le Congrès, après avoir voté un appel chaleureux aux ouvriers italiens et fêté l'anniversaire de la Commune de Paris, s'est séparé aux cris de : *Vive la Révolution sociale ! vive l'Internationale !*

» Nous vous enverrons au plus tôt les actes du Congrès. En attendant, il nous charge de vous dire :

» Qu'entre la Fédération des prolétaires d'Italie et l'autorité quelle qu'elle soit, il y a guerre à mort ;

» Que l'anarchie, pour nous, est le seul moyen pour que la Révolution sociale soit un fait, pour que la liquidation sociale soit complète, pour que la bourgeoisie et son monde soit détruite de fond en comble sans faiblesse ni pitié ; pour que les passions et besoins naturels reprenant leur état de liberté, accomplissent la réorganisation de l'humanité sur les bases de la justice.

» Nous avons dans la prison de Modène nos compagnons Benevelli, Ceretti, Cappelli et Gabrielli, délégués de nos Sections d'Ancône, Modène et Mirandola ; et dans les prisons de Bologne nos compagnons Casiero, Malatesta, Costa, Negri, Nabruzzo Giuseppe et Faggioli. Des mandats d'arrestation ont été lancés contre tous les autres délégués. Des visites domiciliaires sont exécutées chaque nuit. A Modène, on a arrêté encore d'autres de nos compagnons, et la Section de San Giovanni in Persiceto vient d'être dissoute.

» Nous vous donnons ces détails pour que vous nous aidiez dans notre protestation en la publiant dans vos journaux, avec les faits que nous venons de vous exposer.

» Tout cela veut dire que nous commençons à être forts et que la bourgeoisie a peur. En avant donc ! Salut et liquidation sociale ! »

*(Suivent les signatures.)*

*Note de la rédaction.* Ne voulant pas fournir au gouvernement italien le prétexte de nouvelles persécutions, nous nous abstenons pour le moment de publier les noms des signataires.

---

### Lettre du Conseil fédéral américain.

*Association internationale des travailleurs.*

*Conseil fédéral de Spring Street.*

New-York, le 2 février 1873.

Au citoyen Adhémar Schwitzguébel, à Sonvillier.

Compagnon,

Je suis chargé de vous transmettre les résolutions qu'a prises notre Congrès relativement à celles du Congrès anti-autoritaire de St-Imier, pour que vous les communiquiez aux Fédérations et Sections d'Europe qui étaient représentées à ce Congrès.

Notre Conseil fédéral *approuve* les résolutions du Congrès qui eut lieu à St-Imier le 15 septembre 1872.

1° A l'exception de celles qui semblent s'opposer à toute action politique ; — et relativement à ces résolutions, notre Conseil *affirme* que les moyens par lesquels l'Association internationale des travailleurs cherche à accomplir son objet sont en même temps *sociaux* et *politiques* ; et que les Sections et Conseils possèdent le droit indépendant de déterminer pour eux-mêmes quand et dans quelles circonstances l'action politique peut être désirable et praticable.

2° A l'exception aussi de celles qui semblent limiter la qualité des personnes qui ont droit à être membres de l'Association internationale des travailleurs, comme si elles ne pouvaient être autres que des travailleurs *salariés*. Notre Conseil affirme que quiconque, salarié ou non, accepte et veut défendre les principes de l'Association internationale des travailleurs, est éligible et peut en être reçu membre, et que chaque Section et Conseil est responsable pour l'intégrité de ses membres. Pourvu que des membres de certaines Sociétés ayant des missions spéciales, indépendantes de l'objet de l'Association internationale des travailleurs, ou n'importe quels individus professant avoir une telle mission spéciale, ne soient pas admis.

Telles sont les résolutions qu'a prises notre Conseil dans sa séance du 19 janvier 1873, et il m'a autorisé à les traduire et à vous les communiquer.

Notre Conseil a pris l'initiative de publier un petit journal hebdomadaire, qui sera intitulé *the Worker (le Travailleur)*. Notre but étant surtout de nous faire lire de la grande masse, nous serons obligés, naturellement, de ne faire la propagande que sous une forme modérée.

Si le nouveau Congrès anti-autoritaire, proposé à St-Imier, a lieu au mois de mars, il nous sera impossible d'y envoyer un délégué ; mais nous tâche-

rions néanmoins de nous y faire représenter par des citoyens résidant en Europe.

Salut fraternel.

B. HUBERT.

*Secrétaire correspondant pour la langue française,  
et Trésorier du Conseil fédéral américain.*

Le compagnon James Guillaume a reçu d'Amérique une lettre en date du 10 janvier 1873, portant le timbre de la Section n° 29 de Paterson, avec cette étrange signature :

« Le Secrétaire-correspondant :

» FEDERICO CAPESTRO,

» (au Congrès de la Haye sous le nom de Cuno.) »

Il nous a communiqué cette lettre, dont l'auteur demande l'insertion au *Bulletin* ; M. Capestro ajoute qu'il la fera aussi publier dans tous les journaux de l'Internationale.

Un certain nombre d'organes de notre Association ayant en effet déjà imprimé la lettre en question, relative au Congrès de St-Imier, il nous paraît inutile de donner à la prose de M. Capestro dit Cuno une publicité nouvelle. L'exiguité de notre format nous oblige à supprimer chaque fois des documents d'un intérêt infiniment plus grand que les élucubrations de M. Cuno dit Capestro.

Constatons seulement que la mascarade du Congrès de la Haye se continue de l'autre côté de l'Océan. S'appelle-t-il Cuno ? s'appelle-t-il Capestro ? Mystère ! L'homme qui s'acquitta d'une façon si grotesque du rôle de Président de la Commission d'enquête sur l'Alliance persiste à couvrir son individualité d'un voile impénétrable. Laissons-le dans cette obscurité et occupons-nous de choses sérieuses.

Le citoyen Candaux, de Genève, dans une publication qui fait suite à son rapport à la Section des faiseurs de ressorts, dont nous avons déjà parlé, donne de nouveaux détails sur les honteuses menées de certains intrigants du Temple Unique.

On peut juger de l'état florissant du groupe d'hommes qui s'intitule *Section centrale de Genève*, par ce fait : dans la séance du 14 décembre dernier, le citoyen Candaux et quatorze autres membres de cette Section donnèrent leur démission ensuite des faits scandaleux qui se passaient ; et, à la séance suivante, le 11 janvier, l'assemblée générale de la

Section centrale, convoquée par affiche, comptait en tout TREIZE personnes, y compris le président!

Le citoyen Candaux pose aux hommes de la coterie Outine, Perret et C<sup>e</sup>, les questions suivantes, auxquelles ces messieurs se garderont bien de répondre :

Est-il vrai qu'on a délivré les intérêts des actions du Cercle, comme s'il y avait eu des bénéfices?

Est-il vrai que les bilans ont porté des bénéfices qui n'existaient pas, quoique officiellement reconnus?

Si les bénéfices mentionnés dans les bilans ne sont pas fictifs, pourquoi ne paie-t-on pas les actions, au lieu d'en faire signer l'abandon par les Sections?

Est-il vrai que nous étions 4,000, en 1870, et qu'aujourd'hui, si on m'y oblige, je dirai la vérité en citant des chiffres officiels? Je suis en mesure de lever les doutes à cet égard.

Est-il vrai que les tripotages de la camarilla ont abouti à faire éloigner de Genève le Congrès tenu à la Haye; la correspondance n'a-t-elle pas été détournée pendant deux mois?

Enfin, est-il vrai que nous ne sommes plus les maîtres chez nous, et qu'on baptise au Temple Unique?



### L'Internationale en Amérique

(Suite de la lettre du citoyen Hubert.)

Je dois vous faire remarquer que Dereure était présent lors de la réunion au 10<sup>th</sup> Ward Hotel; il était indigné contre Sorge et C<sup>e</sup>; il dit en ma présence qu'il allait écrire à Londres, à ses amis du Conseil général, la conduite indigne de Sorge et C<sup>e</sup> et leur usurpation. — Dès lors Dereure a bien changé d'avis, car à l'heure qu'il est il siège avec Sorge au Conseil général. — Je ne sais, du reste, si Dereure écrivit réellement à Londres. Ce que je sais, c'est que ces hommes du 10<sup>th</sup> Ward Hotel gardèrent entre leurs mains toutes les correspondances, les livres et les fonds de l'ex-Conseil fédéral; même les cotisations des Sections récemment reçues et qui étaient venues avec nous, plus 37 dollars versés par la Section 18 en faveur des incendiés de Chicago, après que ces derniers eurent refusé nos secours, n'en ayant pas besoin. Ces Sections n'ont jamais été remboursées, à l'exception de la Section 29 dont je ne suis pas certain.

Notre manifestation en l'honneur de Ferré, Bourgeois, Rossel et Crémieux eut lieu le 17 décembre; la police avait d'abord voulu l'interdire; mais nous l'emportâmes. Elle fut très imposante, les journaux s'en occupèrent beaucoup, et durent rendre hommage à la force des internationaux et à la dignité de leur attitude. L'éclatant succès de cette manifestation nous fit beaucoup de bien en Amérique. — Les Sections 1, 8 et 11 n'avaient pas voulu y participer; des membres de la Section 1 avaient même écrit dans les journaux contre la manifestation.

Le 18 décembre, notre Conseil fédéral se réunit dans son nouveau local, à Spring street; la commission présenta son rapport, et en fit l'appel nominal des Sections. Les Sections 1, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 16 et 28 ne répondirent pas; la Section 3 (section tchèque) avait cessé d'exister depuis plusieurs mois. Les Sections qui répondirent à l'appel, furent les Sections 2, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 24, 26 et 30. Trois délégués de nouvelles Sections présentent leurs pouvoirs; ils sont reçus sous les numéros 31, 32 et 33.

Le 24 décembre, je n'étais plus délégué de la Section 2, ayant demandé à être remplacé; mais j'avais accepté un mandat d'une nouvelle Section de Boston, qui fut inscrite sous le n<sup>o</sup> 34. Le même jour, la Section 27 se rallia à nous. Par contre, le délégué de la Section 24, Nicholson, était retourné rejoindre ses amis du 10<sup>th</sup> Ward Hotel.

Le 11 février 1872, il y avait aux Etats-Unis 43 Sections, dont 32 étaient avec le Conseil fédéral de Spring Street.

(La suite au prochain numéro.)

### SOUSCRIPTION

en faveur des réfugiés communalistes à Londres.

Le compagnon James Guillaume, à Neuchâtel, a reçu les sommes suivantes:

De B. Malon,	fr. 3 —
De A. K., Zurich,	» 30 —
De S. B., Saint-Blaise,	» 21 —
D'Elisée Reclus,	» 5 —
Produit d'une collecte faite au banquet du 18 mars à la Chaux-de-Fonds,	» 16 50
De M. R., Alsace,	» 50 —
De la Section de Neuchâtel, 1 <sup>re</sup> liste	» 9 75
D'un anonyme, Lugano,	» 2 —

